

Arbre de décision pour les infirmières et infirmiers autorisés (catégorie générale) : Dois-je remplir un certificat médical de décès?

À partir du 1^{er} juillet 2025, les infirmières et infirmiers autorisés (IA) devront se conformer aux exigences de la *Loi sur les statistiques de l'état civil (1990)* pour remplir et signer un certificat médical de décès (CMD).

